

CODE DE VIE

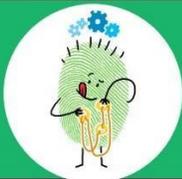
École des Coquelicots

Afin de vivre en harmonie au sein de la communauté-école et d'y créer un sentiment d'appartenance, nous vous présentons le code de vie de l'école des Coquelicots. Notre code de vie témoigne du fait que chacun de nos élèves est unique et en développement. Chaque enfant doit vivre dans un environnement accueillant, sécurisant et être exposé à des interventions éducatives de qualité afin qu'il s'engage dans une démarche d'apprentissage du savoir-être et du vivre-ensemble.

Le code de vie indique aux enfants les comportements attendus par des énoncés clairs et positifs. Le personnel de l'école s'engage à intervenir en tout temps, avec vigilance et bienveillance, pour s'assurer que l'école des Coquelicots soit un milieu où il fait bon vivre.

Nous espérons ainsi aider les élèves dans la construction de leur identité en tant que futur citoyen dans une collectivité où tout le monde met sa couleur, laisse son empreinte dans un but commun.

NOS VALEURS

	RESPECT
	SÉCURITÉ
	PERSÉVÉRANCE

Mesures de soutien et conséquences possibles

Dans le but d'assurer le respect du code de vie et ainsi d'offrir un milieu sain et sécuritaire pour tous, l'école a prévu des mesures de soutien et des conséquences possibles suite à un manquement.

L'application des mesures de soutien et de conséquences s'effectueront à la suite de l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci. Les mesures de soutien et les conséquences proposées n'apparaissent pas nécessairement dans l'ordre dans lequel elles seront appliquées.

Mesures de soutien	Conséquences éducatives possibles
<ul style="list-style-type: none"> • Rappeler les règles et les attentes; • S'appuyer sur des éléments visuels (affiches, pictogrammes, etc.); • Enseigner de manière explicite les comportements attendus (modélisation, pratique guidée, pratique autonome); • Utiliser le renforcement positif; • Développer une compétence précise à la récréation avec le support de l'adulte; • Faire un retour sur le comportement attendu et soutenir l'élève dans la recherche de solutions; • Soutenir l'élève lors de l'accomplissement de la réparation; • Faire des rencontres avec les membres du personnel et la famille; • Assurer une communication entre l'école et la famille; • Mettre en place un système d'émulation ou une feuille de route personnalisée; • Utiliser un pair aidant; • Mettre en place un contrat personnalisé; • Offrir des ateliers de soutien au développement des habiletés sociales; • Permettre l'utilisation d'objets proprioceptifs; • Élaborer un plan d'action et/ou mettre en place un plan d'intervention; • Élaborer un protocole-élève; • Mettre en place un horaire scolaire adapté; • Intégrer et/ou réintégrer progressivement l'élève à l'école ou dans sa classe; • Travailler en partenariat avec les ressources du Centre de services scolaire (EViii, EDA, SRÉ, etc.); • Travailler en partenariat avec les services externes (CIUSSS, SPVM, etc.). • Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Avertissements (verbaux ou écrits); • Répétition du comportement attendu (ex: refaire le chemin en marchant); • Retrait d'un objet dérangent; • Retrait de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal; • Excuses verbales, écrites ou par dessin; • Réflexion verbale, écrite ou par dessin; • Remboursement ou remplacement du matériel; • Geste de réparation; • Reprise du temps perdu; • Reprise du travail non fait (à l'école ou à la maison); • Perte d'une responsabilité ou d'un privilège; • Retrait du jeu ou de l'activité (récréation, période récompense, sortie scolaire); • Déplacement limité ou à proximité de l'adulte; • Retrait de la classe avec travail supervisé; • Travail personnel de recherche ou lecture en lien avec le manquement; • Travaux communautaires en lien avec le manquement; • Rencontre avec les membres du personnel et la famille; • Suspension interne ou externe; • Retrait du service de garde; • Implication des instances du Centre de Services scolaire (analystes et secrétariat général); • Implication du SPVM et/ou du CIUSSS et/ou de la DPJ; • Etc.

Prise de position claire en lien avec la violence

À l'école des Coquelicots, toute manifestation de violence ou d'intimidation est proscrite en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport.

Tel que prévu dans la Loi sur l'instruction publique, l'école met en application un Plan Santé et bien-être qui inclut le plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Ce plan est disponible sur le site Internet de l'école.

Tout comportement pouvant compromettre la sécurité ou l'intégrité, présenter un danger ou constituer une infraction à une loi sera référé aux autorités concernées (ex.: direction, parents, police, DPJ).

Définition de la violence et de l'intimidation

En vertu de la Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec, l'intimidation et la violence sont définies comme suit :

INTIMIDATION

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

VIOLENCE

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique. »

Application du code de vie

Le code de vie s'applique dans toutes les activités et les lieux de l'école (salles de classes, locaux du service de garde, corridors, bibliothèque, gymnase, etc.) ainsi que dans le transport et lors des activités parascolaires.

Tous les membres du personnel sont responsables de l'application du code de vie tant dans la classe qu'à l'intérieur et à l'extérieur de l'école (sortie, parc, cour d'école, etc.).

Les casiers et les pupitres sont prêtés aux élèves, ils demeurent la propriété de l'école. Les autorités scolaires peuvent en tout temps fouiller le casier pour en vérifier le contenu.

Respect		
Règles	Comportements attendus	Raison d'être
 <p>Par mon attitude, mes gestes et mes paroles, j'agis de façon respectueuse.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✪ Je communique avec calme et politesse. ✪ J'écoute l'autre avec ouverture en acceptant les différences et les défis de chacun. ✪ Je respecte mon intimité et celle des autres. ✪ Je collabore et je coopère avec les autres. ✪ Je prends soin du matériel, des locaux et des espaces communs mis à ma disposition. ✪ Je fais les bons choix pour préserver l'environnement. ✪ J'utilise un message clair et les stratégies enseignées pour résoudre mes conflits. ✪ J'applique les consignes données par tous les adultes de l'école. ✪ J'utilise uniquement le matériel permis et requis. 	<p>Ainsi je contribue à mon bien-être et celui de la communauté-école.</p> <p>Ainsi je développe des relations harmonieuses avec les autres.</p>
Sécurité		
Règles	Comportements attendus	Raison d'être
 <p>J'adopte un comportement sécuritaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✪ Dans l'école, je circule calmement, en marchant et en adaptant mon ton de voix au contexte. ✪ Je porte des vêtements et des chaussures appropriés à la température, aux saisons et aux activités. ✪ Je m'assure d'avoir l'autorisation d'un adulte pour circuler seul. ✪ Je suis à l'endroit prévu au moment prévu. ✪ J'utilise les objets en fonction de leur utilité dans les lieux appropriés et je les range à l'endroit prévu. 	<p>Ainsi je participe à créer un milieu de vie agréable, accueillant et sécuritaire.</p>
Persévérance		
Règles	Comportements attendus	Raison d'être
 <p>Je crois en moi et je m'engage à participer activement aux expériences éducatives et ludiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✪ Je reconnais mes forces et j'en suis fier. ✪ Je donne le meilleur de moi-même dans ce que j'entreprends. ✪ J'accepte de faire des erreurs et je m'efforce de progresser. ✪ J'accepte de faire les tâches demandées en respectant les consignes et en utilisant les ressources disponibles. 	<p>Ainsi je développe mon sentiment de confiance, de compétence et de fierté.</p>

ANNEXES

Politique alimentaire de l'école :

L'école des Coquelicots s'engage à respecter en tout temps la politique alimentaire du CSSMB, à l'exception des situations suivantes :

- Une levée de la politique est possible pour un événement, une fête ou une activité-école qui rassemble la majorité des élèves. (exemple, Chasse aux cocos de Pâques, journée cabane à sucre, fête de fin d'année, etc.)
- Un membre du personnel peut déroger à la politique alimentaire du CSSMB pour une activité ou un projet de classe si celui-ci est rattaché à un contexte pédagogique.

Politique sur l'utilisation des appareils mobiles à l'école :

À moins d'autorisation de la direction, l'utilisation du téléphone cellulaire, d'une tablette, d'écouteurs, d'une montre intelligente ou de tout autre appareil mobile personnel est interdite en tout temps dans les toilettes et dans les vestiaires de l'établissement, les corridors et pendant les heures de cours (de 7h50 à 15h13), dans les locaux de classe et dans le gymnase.

Politique d'utilisation des ressources informatiques à l'école :

Chaque fois qu'un enfant est devant un écran, il y a une intention pédagogique :

- Les films ou les émissions sont présentés seulement lors d'activités récompenses exceptionnelles (1 ou 2 fois par année et cela nécessite un arrimage entre les enseignants et les éducateurs du service de garde.)
- L'écran n'est jamais utilisé durant la période du repas ou de la collation
- Lorsque l'élève utilise un outil technologique, celui-ci doit servir à des fins pédagogiques.